

Dans ce guide, retrouvez les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont énumérés à l'article L5212-13 du Code du Travail

Mission handicap

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Qui sont-ils ?

Des invalides de guerre

Des orphelins et veuves de guerre

Des victimes de guerre et du terrorisme

Des agents titulaires de la carte d'invalidité

Des agents titulaires de la carte 'Adulte handicapé'

Des personnes reconnues travailleur handicapé par la CDAPH

Des titulaires d'une rente liée à un accident du travail, ou à une maladie professionnelle ayant entraînée une incapacité permanente au moins égal à 10%

Des sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service

Des sapeurs pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité après un accident survenu ou d'une maladie contractée en service

Des agents reclassés statutairement (articles 81 à 85 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Des titulaires d'un emploi réservé énumérés aux articles L394 à L396 du code des pensions alimentaires d'invalidité et des victimes de guerre

Des personnes qui, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives, ont subi une atteinte à leur intégrité physique

Des titulaires d'une pension d'invalidité dans les cas où l'invalidité a réduit d'au moins des 2/3 les capacités de travail ou de gain des intéressés

Contacts